



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snnaf.com>

Lundi 08 mars 2010

Mandat FABEC

Pour la Commission Savary

Etabli par le Ministre d'Etat, JL Borloo, et le secrétaire d'Etat chargé des transports, D Bussereau.

Vous trouverez ci-dessous le courrier du ministre d'état et du secrétaire d'état chargé des transports adressé à Monsieur G Savary. Ce courrier définit le mandat de G Savary pour la construction du FABEC. Il nous a été communiqué le vendredi 05 mars 2010 juste avant le rendez-vous de l'Intersyndicale avec G Savary. Vous en trouverez ci-dessous la version intégrale enrichie des explications et des précisions nécessaires.

Paris, le 04 mars 2010

Monsieur,

La France s'est engagée résolument dans la mise en œuvre du règlement sur le deuxième paquet du ciel unique européen, afin d'apporter à la fois plus de sécurité, plus de capacité et plus d'efficacité économique à la navigation aérienne et de réduire son impact sur l'environnement. Ce nouveau règlement renforce le concept des blocs d'espace aérien fonctionnels (FAB), pour une gestion de l'espace aérien plus intégrée en s'affranchissant des frontières nationales. Leur mise en œuvre est prévue au plus tard en 2012.

Avec un espace aérien accueillant 55% de tout le trafic aérien européen, le projet FABEC – (FAB Europe Central) – réunissant l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse, est de loin le plus important de ces projets. Nous lui avons donc donné des objectifs très ambitieux lors de la réunion de lancement que nous avons effectuée fin 2008, dans le cadre du sommet de l'aviation civile organisé à l'occasion de la présidence française à l'Union Européenne.

Dans cette première partie le Ministère ne fait qu'introduire SA notion « d'intégration » (fusion des prestataires). Il argue d'une spécificité du FABEC en termes de volume de trafic et de positionnement géographique qui selon lui justifie le choix atypique de la France pour la construction d'un FAB fusionnel. Le choix du modèle de FAB n'est en aucune façon lié à des impératifs opérationnels.

Pourquoi le FABEC devrait-il se singulariser de **TOUS les autres FAB environnants qui sont TOUS construits sur le mode COOPERATIF ?**

Pour atteindre ces objectifs et en sauvegarder le caractère de service public, il nous apparaît nécessaire de créer une organisation intégrée de la prestation de services de navigation aérienne pour les espaces aériens du FABEC d'ici le milieu de la décennie. Cette intégration doit garantir la continuité de la chaîne de sécurité opérationnelle et technique qui fait aujourd'hui la qualité de nos services de navigation aérienne. La préservation des infrastructures existantes en France au travers du maintien du nombre de ses centres de contrôle en route, ainsi que la continuité des services de navigation aérienne entre en route, approche, et contrôle d'aérodrome, avec les moyens et services associés, sont deux autres principes forts.

Comme le démontre le rapport de l'étude de faisabilité du FABEC, **les objectifs du ciel unique** (déclinés dans les premières lignes du courrier) **seront clairement atteints dans le cadre du COOP-MODEL**. Ce modèle est défendu par l'ETF et l'Intersyndicale car il est **le seul modèle offrant des garanties pour TOUS les personnels**.

Il n'est PAS nécessaire ni inévitable de fusionner les prestataires de navigation aérienne.

Dans ce paragraphe, il n'est pas fait mention de l'unité de la DGAC mais de la continuité de service entre les CRNA, qui seront les **seules** « infrastructures préservées », et les autres services.

CONTINUTE DE SERVICE NE VEUT PAS DIRE MAINTIEN DES STRUCTURES !!

La réussite de ce projet nécessite également l'adhésion des personnels qui doivent y être associés et obtenir les garanties nécessaires quant à leur avenir. C'est pourquoi le Gouvernement considère que la prestation des services de navigation aérienne au sein du FABEC devra être construite sur un modèle intégré, de service public, respectant les principes suivants :

-sa construction devra être élaborée en concertation avec les personnels et les partenaires sociaux et son statut donner une grande place au dialogue social ;

-les personnels de la DGAC mis à disposition ou détachés au sein de cette nouvelle structure publique FABEC garderont leur statut de fonctionnaire des corps de la fonction publique d'Etat en vigueur à la DGAC, afin entre autre de maintenir leur mobilité à travers ses différentes directions.

Le ministère parle d'adhésion des personnels mais il refuse pourtant d'entendre la voix des quelques 80% (au moins !) des agents et les organisations syndicales les représentant qui se sont toutes et tous clairement exprimés contre tout projet de FAB fusionnel et contre tout démantèlement de la DGAC.

Il doit effectivement être possible de faire mieux en matière de concertation et de dialogue!!

Peut-être faudrait-il commencer par écouter et prendre en considération les intérêts collectifs (usagers et personnels DGAC) et non pas seulement les intérêts particuliers de quelques personnes bien minoritaires et prêtes à tout pour augmenter le volume de leurs privilèges !!!

Ces orientations ont été présentées aux représentants des personnels le 11 janvier dernier. La position du gouvernement français a aussi été récemment communiquée aux représentants des six états du FABEC dans le groupe de projet, par le Directeur général de l'aviation civile et aux directeurs des sept prestataires de service. Cette position sans ambiguïté a semblé être appréciée en tant que porteuse d'une réelle ambition.

Le ministère parle d'ouverture et de dialogue mais réaffirme que **la feuille de route publiée le 11 janvier 2010 est inchangée et toujours d'actualité.**

Il nie encore le fait que les personnels ont largement refusé son projet dès les 13 et 14 janvier en participant massivement au mouvement de grève de ces deux jours.

Même le SNCTA (initiateur de ce projet de fusion des opérateurs et responsable des orientations actuelles !) après avoir approuvé pleinement la communication ministérielle du 11 janvier, et constaté le niveau de participation au mouvement de protestation s'est ravisé le 18 janvier en faisant de fortes réserves sur la teneur du projet gouvernemental. Le SNCTA approuvera-t-il, suivi par le SATAC, ce mandat qui entérine et renforce la déclaration d'intention du 11 janvier ??

Quant à l'accueil favorable que la position française rencontrerait parmi les six autres états, il nous semble que le ministère essaie plutôt de s'en convaincre lui-même !!!

La France et l'Allemagne ont par ailleurs confirmé lors du sommet des chefs d'état du 4 février dernier à Paris, que la mise au point du traité international devant créer le FABEC, serait l'un des axes majeurs de l'agenda stratégique des deux pays en 2010.

Communiqué de l'Elysée suite au sommet de coopération Franco-allemand du 04 février 2010:

Dans le chapitre 2. *Energie, climat et biodiversité*, il est dit concernant le FAB : « *Nous coopérerons en vue de renforcer l'efficacité de la navigation aérienne en Europe du point de vue des coûts et de l'environnement, en signant un accord entre nos deux états sur la création du FAB en 2010, devant être ratifié en 2012.* »

Comme chacun peut le lire, **l'option COOP-MODEL est parfaitement envisageable** quant au choix de construction du FAB. Seul le **dogmatisme des uns (suppression aveugle de postes de fonctionnaires !)** et la **cupidité des autres** nous orientent vers une **fusion synonyme de destruction de la DGAC et de la plupart de ses emplois !**

Ce traité sera l'acte fondateur du FABEC. Il fixera ses organes et ses mécanismes de gouvernance. Nous pensons qu'il doit aussi donner aux personnels toute la visibilité nécessaire sur les grandes orientations et les garanties professionnelles et statutaires sur lesquelles nous nous sommes engagés. C'est pourquoi nous avons souhaité vous confier la mission de proposer le mandat de négociation qui sera donné aux représentants de la France pour établir les clauses de ce traité qui permettront de confirmer les principes énoncés ci-dessus. La rédaction de ce mandat de négociation est l'objet même des concertations qui vous sont confiées.

Les personnels ont déjà « *toute la visibilité nécessaire* » pour percevoir que la création d'un prestataire unique fusionnant les seuls CRNA du FABEC ne permet absolument pas de garantir les statuts ni les professions de chaque agent de la DGAC !! La seule et unique « *grande orientation* » que cela laisse présager, c'est clairement **le démantèlement de la DGAC et l'externalisation de nombre de métiers et de fonctions !!**

Après avoir entendu les arguments de l'ensemble des acteurs du système aérien français, et notamment les syndicats avec leurs différentes sensibilités sur ce sujet, vous vous attacherez à élaborer le périmètre exact et le modèle précis de l'organisme à créer en proposant la structure juridique qui vous semblera la plus adaptée à la mission de service public intergouvernementale de ce FABEC intégré. Il sera important d'exposer aux partenaires syndicaux la pertinence de ce modèle intégré face à un système coopératif qui ne préserve pas à terme la spécificité du modèle français de service public et ne permet pas d'atteindre les objectifs que nous souhaitons atteindre.

Le ministère n'a manifestement écouté que les agents qui trouvent un intérêt personnel et purement pécuniaire dans la création d'un prestataire unique. Ceux-là même qui sont prêts à vendre leurs collègues !

Voilà le périmètre proposé par le ministère !

Les « *objectifs que nous souhaitons atteindre* » ne sont visiblement pas ceux du ciel unique puisque l'étude de faisabilité du FABEC a clairement démontré qu'ils seront atteints dans le modèle coopératif qui est le seul modèle qui permette de préserver « *la spécificité du modèle français de service public* » !!

Vous examinerez les garanties et les mécanismes à introduire dans le traité pour que le statut du futur organisme permette aux personnels de la DGAC de conserver leurs statuts actuels de fonctionnaires tout en étant mis à disposition, ou détachés dans un statut des personnels propre à l'organisme intégré qui doit être mis à l'étude.

Quel bonheur de pouvoir « conserver » son statut de fonctionnaire ! Mais sans plus aucun cadre ni fonction où l'exercer, ce bonheur risque d'être fort éphémère !!

Vous pourrez étudier ce point en liaison avec nos partenaires du FABEC, y compris le centre Eurocontrol de Maastricht. Les conditions dans lesquelles le statut de leurs propres personnels sera pris en compte dans le statut des personnels du futur organisme sont également un enjeu primordial.

Nous constatons que le ministère est particulièrement préoccupé par le statut des contrôleurs d'Eurocontrol. Dommage qu'il n'ait pas les mêmes sentiments pour ses propres personnels !!

Ou bien peut-être le statut et les structures de ces entités qui ont déjà fait le travail de recentrage de leurs activités sur le « cœur de métier » (tout a été externalisé sauf les personnels contrôleurs des CRNA et de quelques grandes approches) représentent l'objectif à atteindre ??

La surveillance de la sécurité étant une composante essentielle du dispositif de souveraineté et de garantie de la sécurité, nous vous demandons aussi de proposer des dispositions du traité sur le FABEC susceptibles d'organiser, conjointement entre les 6 autorités de surveillance, la supervision du nouvel organisme.

Mêmes projets pour la DSAC que pour la DSNA ??

Faut-il recentrer les activités et se calquer sur les modèles de nos voisins dont l'éventail des tâches et des missions est bien plus réduit que le nôtre, dont les effectifs d'inspecteurs de surveillance sont bien moindre et dont le coût est beaucoup moins élevé ?? (C'est ainsi que nous ont été présenté les objectifs de rationalisation des activités de surveillance dès le mois de décembre 2009)

Le maintien de l'unité de la DGAC, chargée des missions régaliennes que nous souhaitons préserver, et garante de la formation et de la qualification de tous les personnels de l'aviation civile, est un autre point essentiel de ce projet. La DGAC doit rester l'administration de rattachement des personnels français de l'aviation civile, garantissant leurs statuts et leurs carrières, et maintenant les passerelles nécessaires entre tous les métiers que se soit en France métropolitaine ou dans nos services d'outre-mer.

La DGAC doit rester l'administration en charge de toutes ses activités et maintenir son périmètre actuel, c'est la seule garantie de maintenir le haut niveau de qualité de notre chaîne de sécurité et nos statuts tous corps et métiers confondus.

Pour réaliser cette mission, vous pourrez vous appuyer sur les services de la DGAC en tant que de besoin. Il vous appartiendra de procéder aux entretiens et de mener les discussions que vous jugerez utiles avec l'ensemble des parties prenantes.

Nous souhaitons que vous puissiez nous remettre vos propositions d'ici fin juin 2010, avec un premier point d'étape début mai. Votre mission se déroulera parallèlement aux travaux des instances de mise au point du FABEC qui réunissent les Etats et prestataires concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Louis Borloo

Dominique Bussereau

Ce mandat ne laisse en fait aucune latitude au médiateur, qui soit dit en passant n'a pris connaissance de « ses instructions » que lors de son rendez-vous avec l'Intersyndicale. Cela en dit long sur l'importance que le ministère accorde à cette mission de médiation et au dialogue.

Ce mandat ne reprend en aucune façon les points exposés par FO et l'Intersyndicale lors de l'entrevue du vendredi 26 février au ministère :

- Etude objective du FABEC COOPERATIF.
- Maintien de la DGAC dans son périmètre actuel au sein de la fonction Publique d'Etat.
- Pérennisation des statuts et des métiers.

Les seuls objectifs clairement affichés dans ce courrier sont de :

- Réaffirmer le programme publié le 11 janvier 2010.
- Démanteler la DGAC par l'extraction d'une partie des activités DSNA et DSAC et par la perte de ses sources de financement.
- Préparer une fusion des prestataires centrée sur les seuls CRNA.
- Redéfinir le périmètre des activités au plus court.
- Supprimer 12 000 postes de fonctionnaires d'Etat.
- Définir le statut juridique d'un prestataire unique.

De plus, le calendrier proposé (conclusions fin juin 2010), associé au refus d'aborder les thèmes essentiels, n'a qu'un objectif : GAGNER DU TEMPS et ainsi maîtriser le mécontentement des personnels afin qu'ils n'aient plus aucune possibilité de s'exprimer ou d'agir avant la signature du traité.

Toutes les études techniques nécessaires ont déjà été faites et aujourd'hui nous savons tous que les différents modèles de FAB permettent d'atteindre TOUS les objectifs du ciel unique.

La création d'un prestataire unique sera à terme la cause de nombreuses suppressions d'emplois dans tous les pays du FABEC !!!

Comme tout monopole libéral il sera la cause d'une augmentation des coûts pour les usagers. Faut-il encore rappeler que nous sommes le pays du FABEC où les redevances de navigation aérienne sont les moins chères ???

Les seuls obstacles au modèle coopératif adopté par tous les autres FAB européens sont :

- Le dogmatisme de notre gouvernement qui fait de la suppression de postes de fonctionnaires son objectif, malgré « les bienfaits et la fonction d'amortisseur social du modèle français en période de crise économique ».
- L'avidité d'une petite minorité dont le seul but est d'augmenter ses privilèges et ses revenus quel qu'en soit le prix à faire payer aux autres !! Vendre et détruire une structure performante et économiquement viable comme la DGAC est le cadet de leurs soucis !

Ce courrier est un camouflet pour les quelques 80% des personnels qui ont exprimé clairement au cours des derniers mois et à travers leur mobilisation, leur refus d'être sacrifiés dans le seul but de satisfaire les appétits démesurés de quelques uns. La simple décence voudrait que la majorité raisonnable soit enfin écoutée. Aujourd'hui le ministère fait encore la sourde oreille et ne prête attention qu'à ceux qui ne se préoccupent que de leur parcours individuel au détriment de l'intérêt collectif.

FO et l'Intersyndicale porteront à nouveau les sincères aspirations de la grande majorité des personnels et avec votre soutien nous ferons entendre raison au ministère !!!

Pourquoi les voix claires et indignées d'une large majorité ne parviendraient-elles pas à repousser les manigances et les obscures ambitions d'une poignée ???

SOMMES-NOUS TOUJOURS EN DEMOCRATIE?????

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Corps :
Grade :
Affectation :
Adresse professionnelle :

Email :
Adresse personnelle (Optionnel):

A....., le..... Signature

Tel :
Fax :

A renvoyer par fax au 05 57 92 84 87 ou par courrier :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX